

REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT D'ECHECS SCOLAIRE DES COLLEGES DE VENDEE 2023

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de Vendée organise le Championnat d'échecs scolaire des collèges de Vendée.

Celui-ci se déroulera le mercredi 13 décembre 2023 au collège Michel Ragon, 409 Rue du Mondial, 85600 MONTAIGU

Il est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E.

Chaque joueur représente son établissement. Dans le logiciel PAPI, le nom du club de chaque joueur ou joueuse sera remplacé par le nom de son établissement scolaire.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu de la FIDE et de la FFE en vigueur à la date du Championnat d'échecs scolaire des collèges de Vendée sont applicables. Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE).

Article 3 : Cadence

Cadence : 15 MN KO.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants et vérification des licences :

Mercredi 13 décembre 2023 de 12h30 à 13h30

Horaire de Jeu

Ronde 1 : 14h00, Ronde 2 : 14h50, Ronde 3 : 15h40, Ronde 4 : 16h30, Ronde 5 : 17H20

Clôture du Tournoi : Mercredi 13 janvier 2023 à 18h00.

Article 5 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0).

Départage des ex aequo : buchholz tronqué, buchholz et cumulatif

Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.

Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles. Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes.

En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° buchholz tronqué, 2° buchholz, 3° cumulatif).

En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune.

Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

Article 6 : Arbitrage

Arbitre principal de ce Championnat : Cyprien DENOUS Arbitre Fide

Article 7 : Forfaits

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du i. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 81 57 64 66 en précisant son nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) viendra indiquer le résultat de la partie à la table d'arbitrage ou à un arbitre de salle. A l'issue de la partie, chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Coups illégaux

En cas de coup illégal, la sanction sera de 1 minute supplémentaire pour l'adversaire, lors du premier et du deuxième, perte de la partie au troisième coup illégal.

Pour signaler les coups illégaux il faut prévenir l'arbitre, celui-ci mettra un jeton à côté du joueur qui a fait un coup illégal.

Article 10 : Rappels

Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie. Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.

Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Article 12 : acceptation du règlement

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et la charte du joueur d'échecs.

L'Arbitre principal ;

L'Organisateur ;